



ATTEINTE PHYSIQUE VOLONTAIRE et fiche de suivi du comportement.

L'équipe s'engage d'abord à mettre en place des aménagements pour favoriser un comportement respectueux des autres enfants (EMC, philosophie, jeux de coopération, ...).

1-Demande d'explication circonstanciée et demandes d'excuses. Information aux parents dans le cahier de liaison, par mail ou de vive voix.

Pour les enfants de plus de 7 ans : privation partielle de récréation : le temps de la rédaction des explications. Feuille d'explication à coller dans le cahier de liaison. Fiche de réparation à compléter et faire signer par les parents.

2-En cas de récidives, privation de droits*.

3-En cas de récidive, mise en place d'une fiche de suivi du comportement.

Si pendant 2 semaines, la fiche reste vierge, on reprend la mesure n°1.

4-En cas de récidive dans les 2 semaines de la mise en place de la fiche, convocation des parents et une exclusion temporaire de 2 journées est nécessaire pour la sécurité des élèves. Le travail à faire sera donné à l'élève.

Au retour de l'élève, on reprend la mesure n°1.

5-En cas de deuxième exclusion temporaire, la durée est de quatre jours d'école. Le travail sera donné à l'élève.

Avant le retour de l'élève, les enseignants et la direction se réunissent pour envisager d'autres mesures (aménagements pour l'élève, etc.). Lorsque l'équipe ne peut plus accueillir l'enfant pour la sérénité des élèves et des enseignants pendant le travail à l'école, une inscription dans une autre école peut être envisagée. Les parents en seront informés.

Nom et prénom de l'élève		
Atteinte physique volontaire. Noter ici le comportement indiscipliné dans l'ambiance. Mettre un rond vert lorsque la journée s'est bien passée.		
Jours de la semaine	Comportement semaine 1	Comportement semaine 2
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

= Bravo pour ton comportement respectueux des autres.



Nous t'encourageons à continuer ainsi.